sur tout ou partie de la période couverte par le contrat sans dépasser la durée légale hebdomadaire. Les périodes travaillées permettent de valider des trimestres de cotisations d'assurance vieillesse dans les conditions de l'article *L.* 351-2 du code de la sécurité sociale.

Ce contrat peut être suspendu, à la demande du salarié, afin de lui permettre :

1° En accord avec son employeur, d'effectuer une période de mise en situation en milieu professionnel dans les conditions prévues au chapitre V du présent titre ou une action concourant à son insertion professionnelle; 2° D'accomplir une période d'essai afférente à une offre d'emploi visant une embauche en contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée au moins égale à six mois.

En cas d'embauche à l'issue de cette période de mise en situation en milieu professionnel, d'une action concourant à son insertion professionnelle, ou de cette période d'essai, le contrat est rompu sans préavis.

Par dérogation aux dispositions relatives à la rupture avant terme du contrat de travail à durée déterminée prévues à l'article *L. 1243-2*, le contrat peut être rompu avant son terme, à l'initiative du salarié, lorsque la rupture a pour objet de lui permettre de suivre une formation conduisant à une qualification prévue à l'article *L. 6314-1*.

Un décret définit les conditions dans lesquelles la dérogation à la durée hebdomadaire de travail minimale prévue au septième alinéa du présent article peut être accordée.

#### service-public.fr

- > Qu'est-ce qu'un CDD d'insertion (CDDI) ? : CDDI (entreprise d'insertion)
- > En quoi consiste l'insertion par l'activité économique (IAE) ? : Contrat avec une entreprises d'insertion

## L. 5132-5-1 LOI n°2020-1577 du 14 décembre 2021

■ Legif. ■ Plan 

Jp.C.Cass. 

Jp.Appel ■ Jp.Admin. 

Juricaf

Les entreprises d'insertion peuvent conclure des contrats à durée indéterminée avec des personnes âgées d'au moins cinquante-sept ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, selon des modalités définies par décret.

#### service-public.fr

- > Qu'est-ce qu'un CDD d'insertion (CDDI) ? : CDDI (entreprise d'insertion)
- > En quoi consiste l'insertion par l'activité économique (IAE) ? : Contrat avec une entreprises d'insertion

Sous-section 3: Entreprises de travail temporaire d'insertion.

# L. 5132-6 LOI n'2020-1577 du 14 décembre 2020 - art. 2

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Les entreprises de travail temporaire d'insertion dont l'activité exclusive consiste à faciliter l'insertion professionnelle des personnes éligibles à un parcours d'insertion tel que défini à l'article *L. 5132-3* et qui consacrent l'intégralité de leurs moyens humains et matériels à cette fin concluent avec ces personnes des contrats de mission.

Une durée de travail hebdomadaire inférieure à la durée minimale mentionnée à l'article *L. 3123-6* peut être proposée à ces personnes lorsque le parcours d'insertion le justifie.

L'activité des entreprises de travail temporaire d'insertion est soumise à l'ensemble des dispositions relatives au travail temporaire prévues au chapitre Ier du titre V du livre II de la première partie, à l'exclusion de la section 4 bis. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 1251-12 et *L.* 1251-12-1, la durée des contrats de mission peut être portée à vingt-quatre mois, renouvellement compris.

### service-public.fr

> En quoi consiste l'insertion par l'activité économique (IAE) ? : Mission dans une entreprises de travail temporaire d'insertion

# 

Par dérogation aux dispositions de l'article *L. 5132-6*, les entreprises de travail temporaire d'insertion peuvent conclure des contrats à durée indéterminée, tels que mentionnés à l'article *L. 1251-58-1*, avec des personnes

p.778 Code du travail